



Assemblée générale

Distr. limitée
8 juin 2022
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-cinquième session

Vienne, 1^{er}-10 juin 2022

Projet de rapport

Additif

J. Exploration de l'espace et innovation

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Exploration de l'espace et innovation », conformément à la résolution [76/76](#) de l'Assemblée générale.

2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Azerbaïdjan, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, République de Corée, Roumanie, Suisse et Thaïlande. Les représentants de la Moon Village Association, de l'Open Lunar Foundation et de la Secure World Foundation, organisations dotées du statut d'observateur, ont également fait des déclarations. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

3. Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Document de séance intitulé « Report of the Moon Village Association on the Global Expert Group on Sustainable Lunar Activities – Status/Plan » (A/AC.105/2022/CRP.12) ;

b) Document de séance intitulé « Report of the Moon Village Association of the International Moon Day – Support Implementation Status » (A/AC.105/2022/CRP.13) ; et

c) Document de séance présenté par le Mexique et la Roumanie et intitulé « Proposal for inclusion of a yearly agenda sub-item “Coordination for sustainable lunar activities” under the agenda item “Space exploration and innovation”, at the sixty-sixth session of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space, in 2023 » (A/AC.105/2022/CRP.14).

4. Le Comité a entendu les présentations suivantes au titre de ce point :

a) « Oasis lunaire : projets architecturaux pour un habitat lunaire intégré », par la représentante de l'Autriche ;

b) « Progrès réalisés par la Chine en matière d'exploration de l'espace lointain », par le représentant de la Chine ;



- c) « Activités de recherche scientifique italiennes dans le cadre de la mission Minerva », par le représentant de l'Italie ;
- d) « L'orbiteur lunaire coréen de reconnaissance (KPLO) : première mission lunaire de la République de Corée », par le représentant de la République de Corée ;
- e) « Nouvelle carte de l'univers en rayons X avec l'observatoire SRG ("Spectrum-Roentgen-Gamma") », par le représentant de la Fédération de Russie ;
- f) « Le projet E.T.PACK : une solution technologique pour remédier au problème de la prolifération des débris spatiaux », par le représentant de l'Espagne ;
- g) « Esrange : le centre spatial le plus polyvalent du monde – de nouveaux services pour un avenir durable », par le représentant de la Suède ;
- h) « La première Journée internationale de la Lune », par le représentant de la Moon Village Association, organisation dotée du statut d'observateur ;
- i) « État d'avancement du programme PRESTO (predictability of the variable solar-terrestrial coupling) du Comité scientifique de la physique solaire et terrestre », par le représentant du Comité scientifique de la physique solaire et terrestre, organisation dotée du statut d'observateur ; et
- j) « Le plan du Groupe de projet sur l'exploration de l'espace pour assurer une voie respectueuse de la diversité, viable et passionnante pour l'avenir de l'exploration spatiale », par la représentante du Space Generation Advisory Council, organisation dotée du statut d'observateur.

5. Le Comité a rappelé l'origine de ce point de l'ordre du jour et les travaux de l'Équipe spéciale sur l'exploration et l'innovation, qui avait produit le tout premier rapport des Nations Unies soulignant l'importance de l'exploration humaine de l'espace au-delà de l'orbite terrestre basse (voir A/AC.105/1168).

6. Le Comité a noté avec satisfaction que les délégations avaient, à la session en cours, présenté des informations et des mises à jour sur les initiatives concernant l'exploration de l'espace et l'innovation, en donnant notamment des précisions sur les activités et programmes nationaux, ainsi que des exemples de coopération internationale aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.

7. Le Comité a noté qu'au cours des débats, des informations avaient été fournies, entre autres, sur des activités de recherche-développement ; des lancements d'objets spatiaux ; des programmes de vols spatiaux habités ; des activités d'exploration robotisée ; les activités et les possibilités de coopération en rapport avec la Station spatiale internationale et la Station spatiale chinoise ; de nombreuses missions vers la Lune, Mars, les lunes de Mars, le Soleil et des astéroïdes ; des expériences menées au moyen de satellites, de rovers et d'hélicoptères afin d'explorer le système solaire et d'effectuer des recherches sur des questions scientifiques ; des échantillons retombés sur Terre ; la future station internationale de recherche lunaire ; la future plateforme sur orbite lunaire Gateway ; un télescope de nouvelle génération qui révélerait bientôt des images d'étoiles et de galaxies formées il y a plus de 13 milliards d'années ; des CubeSats utilisés pour démontrer la technologie des petits engins spatiaux ; un rover habité pressurisé destiné à être utilisé comme moyen de transport ; les capacités de suivi et de gestion de l'environnement spatial ; des nouveautés relatives à la technologie des fusées ; des utilisations novatrices de la fabrication additive et de l'intelligence artificielle ; des nouveautés technologiques relatives à l'utilisation des ressources *in situ* ; de nouvelles utilisations des données et applications de télédétection ; un pôle d'innovation consacré à l'exploration de l'espace ; un centre d'innovation consacré aux ressources spatiales ; la mise au point au niveau national de livres blancs, de stratégies, de consortiums, de projets, de feuilles de route et de législations concernant l'espace ; les engagements pris par des gouvernements en faveur de cadres communs visant à guider la coopération en matière d'exploration de l'espace ; des sommets sur l'espace ; une conférence ministérielle ; des expositions sur des thèmes relatifs à l'exploration de l'espace et à l'innovation ; une semaine des ressources spatiales ; un festival axé sur le secteur aérospatial et la technologie ; un

concours annuel de satellites miniatures ; et la volonté d'accroître les ressources humaines et financières consacrées à l'exploration et à l'innovation en matière spatiale.

8. Le Comité a également noté l'importance de la collaboration entre toutes les parties prenantes dans les activités d'exploration de l'espace et d'innovation, y compris les gouvernements et les organismes publics, les entités non gouvernementales, les établissements universitaires, les centres de recherche technique et scientifique, l'industrie et le secteur privé, afin de promouvoir l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que le développement sûr et durable des activités spatiales au profit de toute l'humanité.

9. Le Comité a en outre noté qu'il était souhaitable que les pays en développement soient associés à l'exploration spatiale afin que ces activités soient accessibles à tous à l'échelle mondiale.

10. Le Comité a noté que des efforts étaient déployés pour promouvoir l'industrie spatiale, en particulier auprès des jeunes, et pour favoriser le développement du capital humain dans les domaines de l'exploration de l'espace et de l'innovation.

11. Le Comité a également noté que des efforts étaient déployés pour promouvoir la diversité et l'inclusion dans les activités d'exploration et d'innovation en matière spatiale.

12. Le Comité a noté en outre que l'exploration de l'espace et l'innovation avaient souvent inspiré les jeunes et les avaient encouragés à se tourner vers des études et des carrières dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), mais aussi dans les domaines du droit, de la politique et de la communication.

13. Il a été exprimé l'avis que le secteur spatial jouait un rôle essentiel dans la diversification de l'économie, en apportant une forte valeur ajoutée. La délégation qui a exprimé ce point de vue a également estimé que le développement de l'économie spatiale ne passait plus uniquement par l'innovation technologique, mais aussi par l'innovation commerciale, et que des possibilités considérables s'offraient à cet égard aux entreprises, aux institutions et aux citoyens.

14. L'avis a été exprimé que, compte tenu de la complexité et du coût élevé des projets spatiaux, il était nécessaire de promouvoir la coopération et le commerce sur le plan international, d'échanger des connaissances et d'ouvrir des marchés pour les produits et les services. La délégation qui a exprimé ce point de vue a également estimé que, plutôt que tous les pays cherchent à couvrir tous les domaines, il serait fortement recommandable que les différents pays se concentrent sur des niches technologiques et s'efforcent de les développer, de manière à se positionner comme leaders mondiaux dans certains domaines particuliers.

15. Le point de vue a été exprimé que, pour qu'un pays se lance dans l'exploration et l'innovation en matière spatiale, le principal élément déclencheur était la ferme détermination de ses dirigeants à considérer l'espace comme un domaine stratégique, ce qui supposait que les dirigeants en question s'engagent à développer les activités d'exploration de l'espace et d'innovation en élaborant un plan à long terme, en assurant la mise en place d'institutions de soutien et en apportant des investissements adéquats et durables.

16. L'avis a été exprimé que, dans la mesure où les puissances spatiales émergentes étaient appelées à jouer un rôle important dans les futures activités mondiales d'exploration de l'espace, il faudrait débattre plus activement de la coopération entre ces nouvelles nations spatiales, ainsi que de leur coopération avec les pays plus avancés dans ce domaine.

17. L'avis a été exprimé que les diverses associations de recherche qui étaient apparues comme centres de compétence axés sur le développement et la création de technologies dans le domaine des fusées et des activités spatiales, depuis le stade de la conception jusqu'à la mise au point de produits prêts à l'emploi, étaient des pépinières d'idées, engendraient des retombées bénéfiques, optimisaient les

infrastructures spatiales et accroissaient l'efficacité économique sous le contrôle d'organismes publics, et concentraient un personnel hautement qualifié au sein d'une même structure organisationnelle.

18. L'avis a été exprimé que l'interaction des structures publiques concernées, des petites et moyennes entreprises et des équipes universitaires d'innovation, avec un système de financement non étatique, avait déjà prouvé son efficacité, en particulier concernant les accélérateurs d'entreprises, par l'intermédiaire desquels s'opérait une sélection ciblée des start-ups permettant de répondre aux besoins de l'industrie.

19. Le point de vue a été exprimé que l'espace extra-atmosphérique comprenait des sources d'énergie pratiquement illimitées et de vastes quantités de matériaux utiles et présentait un potentiel inexploité pouvant permettre à l'avenir de fournir des ressources en abondance à l'humanité, et que les innovations et évolutions dans le domaine spatial pouvaient renforcer la résilience des sociétés et les aider à relever les défis futurs.

20. L'avis a été exprimé que les principaux objectifs de l'exploration et de l'innovation en matière spatiale devraient être la durabilité, la conception « du berceau au berceau » et la viabilité, avec un recours à la technologie verte pour réduire les conséquences négatives de l'activité humaine sur la planète. La délégation qui a exprimé ce point de vue a également estimé que de nouvelles idéologies, de nouvelles méthodes et de nouveaux produits devraient être mis à profit pour cerner et remplacer les habitudes nuisibles et propices au gaspillage qui s'étaient développées au fil du temps, améliorer la qualité de l'environnement terrestre et entraîner un changement de cap pour assurer un avenir riche en ressources.

21. L'opinion a été exprimée que la volonté d'explorer était indissociable de l'esprit humain, et que les campagnes d'exploration relevant le défi de s'aventurer toujours plus loin dans l'espace étaient en accord avec cet esprit ainsi qu'avec l'esprit du Comité.

22. Le Comité a examiné la proposition formulée dans le document de séance A/AC.105/2022/CRP.14.

K. Programme « Espace 2030 »

23. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Programme "Espace 2030" », conformément à la résolution 76/76 de l'Assemblée générale.

24. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Allemagne, Argentine, Autriche, Chine, Indonésie, Japon, Kenya, Norvège, République de Corée, Royaume-Uni et Suisse. Une déclaration a également été faite par le représentant du Square Kilometre Array Observatory en sa qualité d'observateur. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.

25. Le Comité a entendu les présentations suivantes :

a) « Le programme éducatif de la Commission nationale des activités spatiales (CONAE) », par le représentant de l'Argentine ; et

b) « La mission lunaire polaire LUNA-25 », par le représentant de la Fédération de Russie.

26. Le Comité s'est félicité de l'adoption par l'Assemblée générale, dans sa résolution 76/3, du Programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre en tant que document politique de haut niveau présentant la manière dont les activités spatiales pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, leurs vastes avantages pour la société et le rôle essentiel des technologies et applications spatiales et des données d'origine spatiale à l'appui de la croissance économique et la prospérité de la communauté internationale. Il a également salué les

travaux du Bureau du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » et du secrétariat, qui ont facilité la finalisation et l'adoption de ce document clef.

27. Le Comité a noté que le Programme « Espace 2030 » insistait sur le renforcement des partenariats et de la coopération entre les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, le secteur industriel et les entités du secteur privé, pour faire en sorte que les avantages tirés de l'espace soient partagés par tous et partout, grâce à des efforts conjoints et aux expériences et contributions concrètes des différents acteurs. À cet égard, il a également noté l'importance des partenariats et des efforts concertés pour combler les retards dans l'utilisation des données d'origine spatiale à l'appui de la planification et de la prise de décisions dans les pays en développement.

28. Le Comité a fait observer qu'en mettant en œuvre le Programme « Espace 2030 », les États contribuaient à un certain nombre de mécanismes, programmes, projets et dispositifs internationaux et régionaux liés à l'espace, ainsi que d'outils et initiatives qui avaient été élaborés ou étaient en cours d'élaboration par le Bureau des affaires spatiales, et en tiraient parti (voir résolution 76/3 de l'Assemblée générale, par. 24 et 25).

29. Le Comité a noté que les mesures énumérées au titre des quatre objectifs globaux du Programme « Espace 2030 », qui étaient structurées autour des quatre piliers qu'étaient l'économie spatiale, la société spatiale, l'accessibilité à l'espace et la diplomatie spatiale, avaient été entreprises par plusieurs États dans le cadre de leurs programmes et plans spatiaux nationaux, en vue d'accroître les avantages économiques tirés de l'espace et de renforcer le rôle du secteur spatial en tant que moteur important du développement durable des pays, ainsi que d'intensifier la participation de divers secteurs de la société, de l'industrie, des universités, des chercheurs et des utilisateurs finals, et de faciliter l'intégration du secteur spatial avec d'autres secteurs.

30. Le Comité a également noté que le Programme « Espace 2030 » contenait une vision stratégique qui abordait les principaux domaines et objectifs de ses travaux futurs, de ceux de ses sous-comités et du Bureau des affaires spatiales, en tant qu'instances uniques pour la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace à des fins pacifiques, en vue d'intensifier le dialogue entre les puissances spatiales et les nouvelles nations spatiales, et de promouvoir une plus grande participation de tous les pays aux activités spatiales, y compris dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités.

31. Le Comité s'est félicité de l'intention du Paraguay, en sa qualité de Président du Sous-Comité scientifique et technique, de demander l'inclusion d'une référence au Programme « Espace 2030 » dans la déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau sur le développement durable devant se tenir en juillet 2022, comme suit : « Le programme "Espace 2030" et son plan de mise en œuvre, adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/3, constituent une stratégie tournée vers l'avenir qui visait à réaffirmer et à renforcer la contribution des activités spatiales des États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à l'utilisation des outils spatiaux aux fins de la réalisation des objectifs de développement. »

32. Le point de vue a été exprimé que le Programme « Espace 2030 » était important pour plusieurs pays car il visait également à promouvoir et à renforcer l'utilisation de l'espace aux fins de la viabilité de l'économie maritime.

33. Le point de vue a été exprimé que les États Membres et les autres donateurs devraient envisager de doter le Bureau des affaires spatiales de moyens suffisants pour qu'il puisse s'acquitter pleinement et efficacement de son mandat et aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme « Espace 2030 ».

34. Le Comité a noté que, dans le cadre du projet « L'espace pour les femmes » du Bureau des affaires spatiales, la réunion d'experts consacrée à ce thème se tiendrait à Daejeon (République de Corée) du 16 au 19 août 2022 et que, sur la base des

conclusions de la réunion de l'année précédente, qui avait été organisée par le Brésil et les Émirats arabes unis en coopération avec le Bureau, une enquête serait réalisée pour faire le point sur le niveau actuel de représentation des femmes dans les agences et institutions spatiales du monde entier.

35. Le Comité a en outre noté que le quatrième Forum mondial de l'espace, qui visait à renforcer les partenariats et les échanges au sein de la communauté internationale afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme « Espace 2030 », se tiendrait à Vienne du 12 au 15 décembre 2022 et serait organisé par l'Autriche et le Bureau des affaires spatiales.

36. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales avait l'intention de mettre à disposition le Programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre sous forme de publication, afin d'accroître sa visibilité et son rayonnement auprès d'une communauté internationale plus large.

37. Le Comité a précisé que les États étaient encouragés à continuer de rendre compte de la mise en œuvre du Programme « Espace 2030 », compte tenu également du fait qu'il devait procéder à un examen à mi-parcours des progrès réalisés dans ce cadre en 2025 et à un examen final en 2030, et rendre compte des résultats obtenus à l'Assemblée générale.

38. Le Comité a rappelé sa décision de maintenir le présent point à l'ordre du jour de chacune de ses sessions jusqu'en 2030 afin de favoriser les échanges entre ses États membres et ses observateurs permanents sur la façon dont chacun appliquait le Programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre.
